

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME (490^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12046

Convention de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et La Capitale assureur de l'administration publique Inc.

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** l'octroi d'un financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre du programme « Subvention de recherche et développement coopérative (RDC) » pour le projet « Forage de données d'assurance : techniques, éthique et sécurité »;
- ATTENDU** l'implication du professeur Raphaël Khoury du Département d'informatique et de mathématique à titre de co-chercheur au sein du projet de recherche mené par l'Université Laval;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- D' approuver la convention de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et La Capitale assureur de l'administration publique Inc. pour le projet « Forage de données d'assurance : techniques, éthique et sécurité », telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, dont les contributions financières prévues pour cinq (5) ans sont les suivantes :
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour un montant de huit cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-cinq dollars (869 565 \$);
 - La Capitale assureur de l'administration publique Inc. pour un montant de trois millions cinq cent quarante-deux mille dollars (3 542 000 \$);
- 2- D' autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, la convention de recherche et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 18 septembre 2019